

FORMATION PRO.



Centre des arts
du Cirque
Besançon

2E rue du Barlot - 25000 Besançon

Tél. : 06.22.77.16.81

www.passe-muraille.org

formation.pro.pmcac@gmail.com

SIRET : 432 843 670 00022 / APE : 8552Z

Organisme de formation n° 43250172525

Agrément jeunesse et

éducation populaire n°25-JEP-375

FP 33, 34 ET 35
Saison 2025-2026

Sessions Carif :

n° 341679S,

n° 343978S

et n° 343980S

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

Fiche synthétique de la formation

1^{ère} session : 341679S
18 août - 29 novembre 2025

3^{ème} session : 343980S
11 février - 06 juin 2026

2^{ème} session : 343978S
01 septembre - 24 décembre 2025

PRÉREQUIS À LA FORMATION :

- avoir 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation.
- aucune limite maximale d'âge n'est imposée.
- aucun prérequis technique n'est demandé.
- personne en situation de handicap ? N'hésitez pas à nous contacter par mail pour que nous étudions avec vous la possibilité/les modalités de votre participation à la formation -> formation.pro.pmcac@gmail.com

COÛT DE LA FORMATION :

- 4000€ (frais d'inscription inclus)
- La formation peut être financée par un organisme tiers : après inscription, devis sur demande.

CONTENU DE LA FORMATION :

Jonglerie, équilibre sur main, sur objet, acrobatie, aériens, préparation physique et souplesse, portés, danse, clown, nutrition et santé.

Une option au choix : pédagogie / école / artiste

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Permettre à chacun d'acquérir les bases techniques dans chacune des disciplines enseignées : l'acrobatie, les aériens, les équilibres (sur objets ou non), la jonglerie, le jeu (clownesque), pour pouvoir évoluer ensuite en autonomie et en sécurité.
- Permettre, par les méthodes démonstratives, actives et expérientielles d'intégrer les arts du cirque à sa pratique professionnelle et/ou personnelle.
- Développer les aptitudes physiques et créatives de chacun et du groupe.

DURÉE DE LA FORMATION :

400h sur 14 semaines. - 28h30/semaine (moyenne).

Toutes les heures sont assurées en présentiel, en centre de formation.

Session 1 / du 18 août 2025 au 29 novembre 2025

Session 2/ du 1er septembre 2025 au 20 décembre 2025

Session 3/ du 11 février 2026 au 06 juin 2026





DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- Les 10 premières semaines sont dédiées à l'apprentissage actif des bases techniques. (Semaine 1 à 3 : découverte - Semaines 4 à 10 : travail sur le projet personnel à travers les options) - Semaine 10 : évaluations.
 - Semaines 11 et 12 : travail d'exploitation des connaissances techniques dans un contexte créatif (numéro/spectacle).
 - Semaines 13 et 14 : répétitions/restitutions/représentations face à des publics divers (public enfant, adultes et/ou jurés).
-

LES OPTIONS :

Chaque stagiaire doit choisir, au moment de son inscription, une des 3 options suivantes, en fonction de son projet personnel pour la suite de la formation :

- **Option «Pédagogie» - 18h**

Le but de l'option est de travailler les pré-requis techniques demandés pour intégrer les formations pédagogiques du cirque, afin d'intégrer un TIAC, un BPJEPS, un DE en option cirque. On y travaille donc principalement les domaines dans lesquels le stagiaire n'a pas le niveau requis (généralement équilibre sur objets et jonglerie).

- **Option «Ecole» - 18h**

Le but de l'option est d'atteindre le niveau physique et artistique requis pour intégrer une école de cirque. On y travaille principalement l'acrobatie, généralement le domaine qu'il faut travailler un maximum pour intégrer une école, on prépare ses auditions et ses dossiers.

- **Option «Métier d'artiste» - 18h**

Le but de l'option est de connaître l'environnement administratif du de la futur.e artiste : qu'est-ce que le statut intermittent ? Comment monter sa structure (compagnie, association, auto-entreprise...) ? Comment démarcher les structures pour obtenir des résidences ? Comment calculer le coût de son spectacle ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre pour prendre son envol artistique en sortie de formation.

En fonction de son projet personnel et de son choix d'option, chaque stagiaire sera accompagné.e par un.e professeur.e référent.e. spécialiste de l'option.

POURSUITES POSSIBLES :

- se diriger vers un TIAC (Titre d'Initiateur en Arts du Cirque) ;
- passer un concours pour une formation préparatoire ou artistique dans une grande école

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS DIRECTS :

(en fonction du profil et du projet)

- artiste
- événementiel

STATUT DES STAGIAIRES :

Le stagiaire a le statut de «stagiaire en formation professionnelle». Il recherche au préalable le financement de sa formation, une fois son inscription validée (Conseil régional, France Travail, Mission locale, Afdas...). Passe-Muraille peut l'aider dans ses recherches et assure le lien avec les financeurs durant la formation.



CONTENU DE LA FORMATION :

- **Cours techniques** (méthodes démonstrative et active) : **300H**

Jonglerie/Equilibre sur objet : 42h

Acrobatie : 42h

Equilibre sur main : 36h

Aériens : 36h

Préparation physique et souplesse : 36h

Portés : 36h

Danse : 36h

Clown : 36h

- **Option** (méthodes démonstratives et actives ou expositive et maïeutique, en fonction de l'option choisie) **18H**

- **Cours complémentaires** (théorique) : **9H**

Santé et nutrition (méthodes expositive et maïeutique) : 6h

Les courants circassiens : 3h

- **Création et représentations** (semaines 13 & 14) : **61H**

- **Suivi de groupe et de projet personnel** : **12H**

Régulations-réunions communes : 9h

Suivi individuel avec professeur.e référent.e : 3h

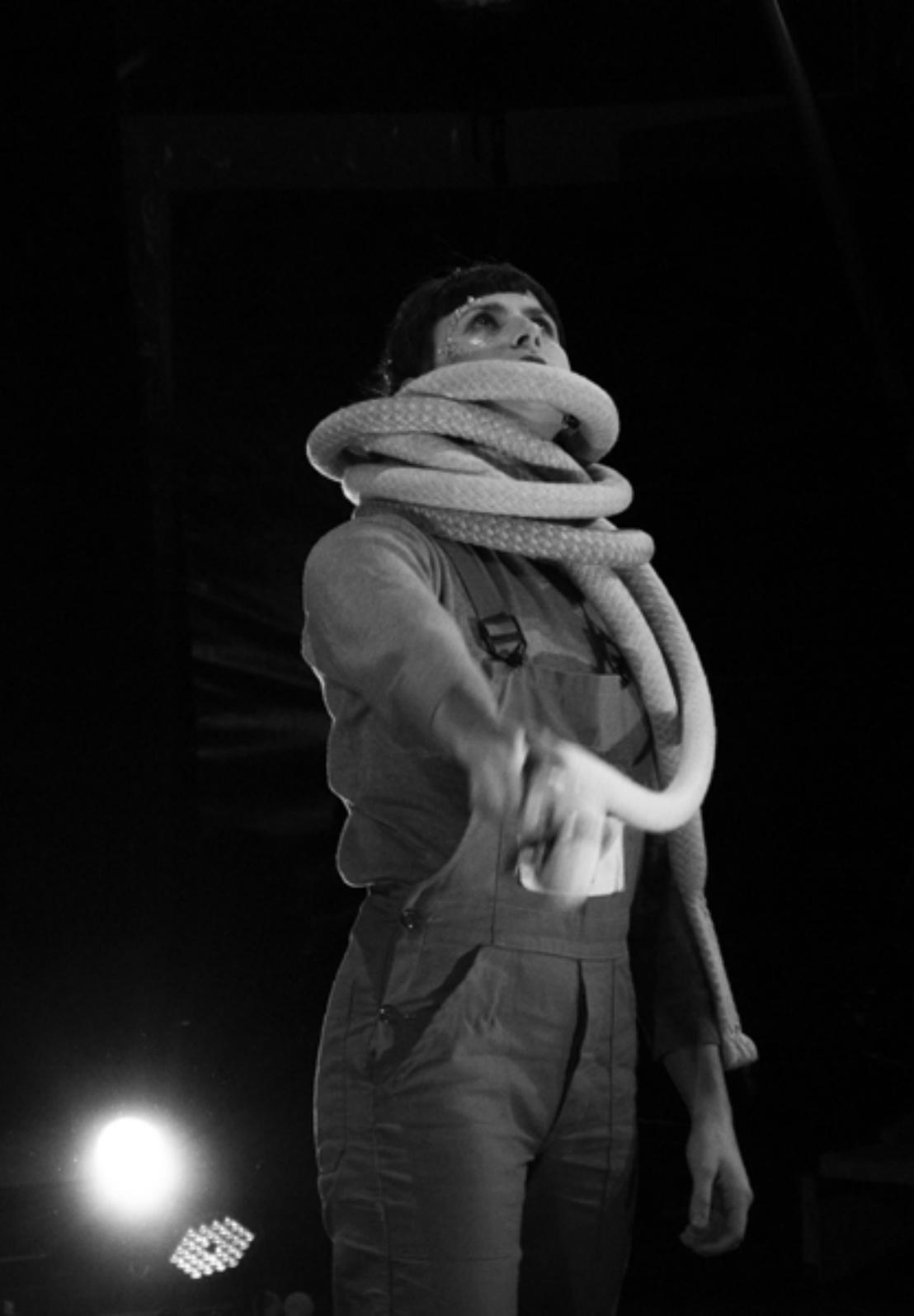
ÉVALUATIONS/SUIVI :

Etant donné le caractère non-diplômant de la formation, il n'existe pas d'évaluation sanctionnée par une note ou un diplôme dans cette formation. Cependant, la dixième semaine de cours sera dédiée aux évaluations pratiques, sur site, matière par matière, en fonction des objectifs pédagogiques remis à chacun.e des stagiaire dans son carnet de suivi, dès le début de la formation. Attention, ces évaluations n'ont pas de caractère sanctionnant, mais permettent un positionnement par un regard professionnel, du/de la stagiaire, afin de connaître ses compétences acquises, en cours d'acquisition ou non acquises.

En fonction du projet pédagogique de chacun, le professeur référent de chaque stagiaire l'accueille en rendez-vous 3 fois durant 1 heure, pour faire un point sur l'évolution du projet du/de la stagiaire et les compétences acquises au sein de la formation qui y correspondent.

Une attestation d'assiduité à la formation est délivrée par Passe-Muraille en fin de session à chaque stagiaire.





HÉBERGEMENT ET TRANSPORTS :

L'hébergement et le transport ne sont pas organisés par le centre de formation. Cependant, les stagiaires inscrit.e.s en formation professionnelle auront accès aux contacts et «bons plans» des anciens de la formation professionnelle pour les aider dans ces démarches.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'ouverture des inscriptions a lieu au mois de janvier de chaque année, pour les sessions de formation qui débutent 8 mois et 13 mois plus tard. Les premiers dossiers reçus complets sont les premiers inscrits. Il y a 12 places par session de formation.

Un dossier complet est constitué de :

- un CV
- une lettre de motivation
- le dossier d'inscription

([questionnaire disponible en ligne sur notre site internet](#))

- les frais d'inscription de 300€

Une fois ce dossier reçu, Passe-Muraille transmet au stagiaire un contrat qu'il a 10 jours pour signer. Une fois le contrat établi, le stagiaire a 10 jours pour se rétracter. Passé ce délai, l'acompte (300€) est conservé par Passe-Muraille.

Les prochaines sessions d'inscription pour août 2025, septembre 2025 et février 2026 ouvriront en février 2025. Une session de la formation «Techniques en arts du cirque» est généralement complète entre quelques heures et une semaine après le lancement des inscriptions. Pour être informé.e de l'ouverture des prochaines sessions d'inscription, vous pouvez également envoyer un mail à formation.pro.pmcac@gmail.com

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Cette formation ne vous est pas forcément fermée : prenez contact avec nous pour que nous déterminions ensemble s'il est possible pour vous de poursuivre la formation et des possibilités d'aménagement de formation que nous pourrions envisager pour vous. formation.pro.pmcac@gmail.com

D'autres
questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone au 06.22.77.16.81

ou

par mail à formation.pro.pmcac@gmail.com

Les lieux de la
formation

L'ensemble des cours a lieu dans les
2 salles de Passe-Muraille :

- Salle des Cordeliers - 37, rue Battant - 25000 BESANÇON
- Sous chapiteau - 2E rue du Barlot - 25000 BESANÇON

